



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 11 avril 2023 à 18h30, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles BRUN

DELIBERATION N°5

BEUDGET PRINCIPAL DU CCAS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Le budget 2023 du C.C.A.S. est équilibré en dépenses et en recettes à 1 389 938,75 € et se décompose ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 277 298,41 €
- Section d'investissement : 112 640,34 €

Ces prévisions intègrent les résultats de l'exercice 2022 que nous venons de reprendre par anticipation.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(total : 1 277 298,41 €)

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	PROPOSITIONS 2023	REPORTS	BUDGET PROPOSE	VARIATION BP 2022/2023	
						En valeurs absolues	En %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	312 090,00	347 502,00	356 970,00	0,00	356 970,00	9 468,00	2,72%
012 CHARGES DE PERSONNEL	483 000,00	492 000,00	453 000,00	0,00	453 000,00	-39 000,00	-7,93%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 572,62	13 859,29	15 898,94	0,00	15 898,94	2 039,65	14,72%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	80 900,00	241 137,00	450 429,47	0,00	450 429,47	209 292,47	86,79%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	241 251,82	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	
Total Dépenses	1 132 814,44	1 094 498,29	1 277 298,41	0,00	1 277 298,41	182 800,12	16,70%

Charges à caractère général (chapitre 011)

356 970,00 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes du CCAS, parmi lesquelles :

- Les repas du restaurant Jaurès et les repas portés (et les frais associés) : 148 400 €
- Les colis d'été et d'hiver offerts aux seniors joinvillais : 46 500 €
- Les frais de fonctionnement de la MSE (maintenance, location, nettoyage, affranchissement etc.) : 56 520 €
- La participation aux frais de fonctionnement de l'épicerie solidaire : 6 000 €
- Les animations et événements organisés pour les seniors (dont Semaine bleue, ateliers, conférences,...) : 98 750 €

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

453 000,00 €

Le budget du CCAS rembourse au budget principal de la commune le personnel mis à disposition par la Ville.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

450 429,47 €

Ce chapitre comprend les prévisions budgétaires des aides sociales légales et facultatives, notamment :

- les aides d'urgence attribuées par la commission permanente : 23 000 € (niveau identique à celui des 3 dernières années, en hausse de 3 000 € par rapport à 2019) ;
- les aides alimentaires (tickets services) : 17 000 € ;
- les aides aux frais d'obsèques et autres secours : 6 500 €
- l'aide à l'obtention du permis de conduire (6 500 €) et à la passation du BAF pour les jeunes joinvillais (2 100 €)
- l'aide aux familles par bonification du forfait loisirs jeune : 20 000 €

Ce chapitre prévoit également la subvention versée par le CCAS à l'association qui gère l'épicerie solidaire de Saint Maur (2 200 €).

Suite au changement de nomenclature comptable, la subvention d'équilibre est désormais intégrée au chapitre 65. Le CCAS prévoit de verser une subvention d'équilibre au budget annexe des résidences autonomie, d'un montant de 368 909,47 €, comme cela est expliqué dans la délibération relative à ce budget annexe.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(total : 112 640,34 €)

LES DEPENSES

Chapitre	BP 2021	BP 2022	PROPOSITIONS 2023	REPORTS	BUDGET PROPOSE 2023	VARIATION BP 2022/2023	
						En valeurs absolues	En %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 800,00						
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	67 986,95	104 106,24	107 486,35	2 153,99	109 640,34	5 534,10	5,32%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00%
Total Dépenses	92 786,95	107 106,24	110 486,35	2 153,99	112 640,34	5 534,10	5,17%

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

109 640,34 €

Dans ce chapitre sont comptabilisées les dépenses d'équipement de la Maison des solidarités et de l'emploi : matériel informatique, mobilier et équipement pour 1 200 €.

Ce chapitre sert également de variable d'équilibre de la section d'investissement pour un montant de 106 286,35 €, compte tenu de l'excédent repris des exercices antérieurs et des opérations d'ordre.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

3 000,00 €

Les aides sociales versées sous la forme de prêts sont imputées sur ce chapitre.

LES RECETTES

Chapitre	BP 2021	BP 2022	PROPOSITIONS 2023	REPORTS	BUDGET PROPOSE 2023	VARIATION BP 2022/2023	
						En valeurs absolues	En %
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	74 214,33	90 246,95	93 741,40	0,00	93 741,40	3 494,45	3,87%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 572,62	13 859,29	15 898,94	0,00	15 898,94	2 039,65	14,72%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00%
Total Recettes	92 786,95	107 106,24	112 640,34	0,00	112 640,34	5 534,10	5,17%

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

3 000,00 €

Les remboursements d'aides sociales versées sous la forme de prêts sont imputés sur ce chapitre.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 040)

15 898,94 €

Ce chapitre est le pendant budgétaire du chapitre 042 présenté en dépenses de fonctionnement.

Excédent d'investissement (R 001)

93 741,40 €

Comme nous l'avons constaté dans la précédente délibération sur la reprise des résultats, le CCAS dégage un résultat excédentaire en investissement en 2022, grâce aux amortissements des dépenses antérieures.

Je vous propose donc d'adopter le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023.

Dépenses exceptionnelles (chapitre 67)**1 000,00 €**

Ce chapitre permet de procéder à d'éventuelles régularisations d'écritures comptables sur exercice antérieur (exemple d'une annulation de titre de recettes).

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042)**15 898,94 €**

Il s'agit du virement des dotations aux amortissements ; ces écritures sont neutres budgétairement, puisqu'elles sont également inscrites pour le même montant en recettes d'ordre d'investissement.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

Chapitre	BP 2021	BP 2022	PROPOSITIONS 2023	REPORTS	BUDGET PROPOSE	VARIATION BP 2022/2023	
						En valeurs absolues	En %
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	152 021,00	144 921,00	120 150,00	0,00	120 150,00	-24 771,00	-17,09%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	980 793,44	949 577,29	1 157 148,41	0,00	1 157 148,41	207 571,12	21,86%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total Recettes	1 132 814,44	1 094 498,29	1 277 298,41	0,00	1 277 298,41	182 800,12	16,70%

Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70)**120 150,00 €**

Ce chapitre comprend principalement les produits versés par les usagers du restaurant Jaurès et du service de portage de repas à domicile (120 150 €).

Dotations et participations (chapitre 74)**1 157 148,41 €**

En 2023, le CCAS compte percevoir les subventions suivantes :

- subvention de 33 000 € au titre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), convention signée entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et le CCAS, entité de rattachement des RPA.
- subvention de 13 000 € du Conseil Départemental pour les actions légales du suivi RSA
- subvention de 20 000 € de la Conférence des financeurs pour les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie menées à destination des seniors

Compte tenu de ces recettes et de la hausse des dépenses, le CCAS a également inscrit une subvention d'équilibre versée par la Ville d'un montant de 1 091 148,41 €, en hausse par rapport au budget 2022 (931 118,70 €).

Principaux textes	<ul style="list-style-type: none"> • Nomenclature comptable M.57 • Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Document de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de budget primitif pour l'exercice 2023 avec reprise des résultats 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : adopte par chapitres, le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023 ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : **1 389 938,75 €**
- en dépenses : **1 389 938,75 €**

Dont :

- en section de fonctionnement : **1 277 298,41 €**
- en section d'investissement : **112 640,34 €**

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

M. Gilles BRUN
Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
publié le : **12 AVR. 2023** Fait à Joinville-le-Pont le
télétransmis au contrôle de
légalité le : **12 AVR. 2023**